

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023
DU C.C.A.S. DE MAUSSANE LES ALPILLES**

N° 2024/04/04/02

Convocation du 22 mars 2024

Séance du 4 avril 2024 à dix-huit heures

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	6
VOTES	
procuration	0
Conte	0
Pour	6

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Henri REYNOUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président du C.C.A.S., après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2023, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;
1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		33 380,04			0,00	33 380,04
Opérations de l'exercice	34 027,38	17 000,00	0,00	0,00	34 027,38	17 000,00
TOTAUX	34 027,38	50 380,04	0,00	0,00	34 027,38	50 380,04
Résultats de clôture		16 352,66		0,00	0,00	16 352,66
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	16 352,66	0,00	0,00	0,00	16 352,66
RESULTATS DEFINITIFS		16 352,66		0,00		16 352,66

à l'unanimité des suffrages exprimés, (Monsieur Jean-Christophe CARRÉ président se retire de l'assemblée au moment du vote et ne participe pas à celui-ci)

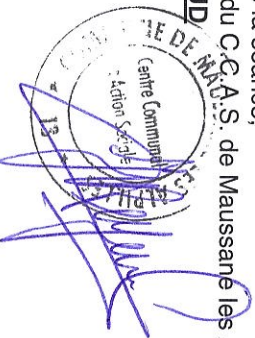
2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Monsieur REYNOUD Henri, Mesdames CITI Fabienne, STEKELOROM Dominique, NEEL Marie-France, CAMPIONI Roseline et Marine CAMOUS.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames NADALIN Yolande et CALLET Marie-Pierre

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la séance,
Vice-Président du C.C.A.S. de Maussane les Alpilles,
Henri REYNOUD



Transmis à la sous-Préfecture d'Arles, le : 12 avril 2024

Publication site internet commune le : 16 avril 2024



BORDEREAU D'ENVOI

Mairie de Maussane les Alpilles

Service : Administration générale

Madame Noémie GINOUX

Tel : 04.90.54.54.37

transmissionactes@maussanelesalpillles.fr



Liste des pièces adressées le 12/04/2024

Madame la Sous-Préfète d'Arles

DEP-

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
CCAS Vote du compte administratif de l'exercice 2023	2024/04/04/02	04/04/2024

Fait à Maussane les Alpilles le 10 avril 2024

ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :
D'ARLES
15 AVR. 2024
ARRIVEE